

On commence aujourd'hui la fête de S. Siméon, deuxième évêque de Jérusalem, successeur de S. Jacques le Mineur, et comme lui parent (dans l'évangile, frère selon l'expression du peuple juif) de Notre-Seigneur. Après avoir donné des preuves admirables de son zèle pour les âmes, il fut dénoncé aux persécuteurs, traîné de tribunaux en tribunaux et de supplices en supplices durant plusieurs jours. Il fut enfin condamné à mourir comme son divin Maître sur une croix. La joie qu'à 120 ans il montra à la nouvelle de sa condamnation émut profondément ses bourreaux. Il fut le dernier survivant de ceux qui avaient connu Notre-Seigneur.

DISPOSITIONS DE CES OFFICES :

Messe du 1er dimanche du Carême, *semi-double privilégié* ; 2e or. *A cunctis, 3e Omnipotens* ; préf. du Carême. — I vêpres de S. Siméon martyr, *double* (du 18 février) ; mém. du dimanche (ant. *Ecce, v. Angelis*).

*Mercredi, vendredi et samedi sont les quatre-temps. Le jeûne qu'on doit y observer, et qui se confond ici avec celui du carême, a été institué par l'Eglise pour sanctifier par des œuvres de pénitence chacune des quatre saisons de l'année.*

J. S.

**Prières des Quarante-Heures**

JEUDI,	14	FÉVRIER	— Sainte-Scholastique.
SAMEDI,	16	"	— Saint-Pierre-aux-Liens.
LUNDI,	18	"	— Hospice St-Joseph, rue Cathédrale.

**RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE**

**Mercredi, 13 février, au grand-séminaire**

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au grand-séminaire. Ils auront lieu cette semaine le 13 et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.